

Justificatif généré le 23/01/2024

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 23/01/2024  
Département : (92) Hauts-de-Seine  
URL de l'annonce : [www.actu-juridique.fr/a/720349](http://www.actu-juridique.fr/a/720349)  
N° d'annonce : 720349

Par acte S.S.P. en date à Neuilly sur Seine du 22.01.2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : ABR

**Forme** : Société Civile

**Siège social** : 5 B rue Parmentier – 92200 NEUILLY SUR SEINE

**Capital social** : 1.460.001 euros

**Apports en nature** : 1.460.000 euros

**Apports en numéraire** : 1 euro

**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

**Objet** : La société a pour objet : La prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts sociales et autres droits sociaux et la gestion et la cession de ceux-ci.

**Gérance** : M. Arthur de BOYER des ROCHES, demeurant 5 B rue Parmentier – 92200 NEUILLY SUR SEINE

**Agrément** : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE.

Pour avis

La gérance.

Vérifier la validité de l'annonce

**Code de vérification** : aeQvOhXcH

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeQvOhXcH>

